

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

Semestre clos le 30 Juin 2018

Table des matières

I. RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE AU 30 JUIN 2018	3
II. COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2018	9
III. ANNEXE AUX COMPTES AU 30 JUIN 2018	15

I. RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE AU 30 JUIN 2018

Note Préliminaire

Les lecteurs sont invités à lire les informations qui suivent relatives à la situation financière et au résultat opérationnel de la Société avec tous les états financiers sociaux de la Société, les notes annexées aux états financiers sociaux de la Société pour la période close le 31 décembre 2017 et toute autre information financière figurant dans le rapport financier annuel.

Les états financiers de la Société ont été préparés conformément aux règles générales, définies par le plan comptable général d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les informations qui suivent contiennent également des éléments prévisionnels reposant sur des estimations concernant l'activité future d'Eurofins-Cerep et qui pourraient se révéler significativement différents des résultats réels.

Commentaires sur l'activité et les résultats

Chiffre d'affaires social

Au 30 juin 2018, le chiffre d'affaires social s'établit à 12.125 K€ contre 12.719 K€ enregistrés en 2017, en baisse de 4.7%. Cette baisse s'explique par un dollar plus faible sur le 1er semestre malgré le renouvellement des principaux contrats de services et un niveau d'activité comparable à 2017.

(K€)	30.06.18	30.06.17	Variations	
			Valeurs	%
Services	12 125	12 666	-541	-4.7%
Autres	0	53	-53	-100%
Total	12 125	12 719	-594	-4.7%

Résultats de la Société

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation du premier semestre 2018 s'élève à 1.519 K€ contre 2.046 K€ au premier semestre 2017. Cette baisse s'explique par la baisse du chiffre d'affaires (baisse de 594 K€ par rapport au premier semestre 2017), avec une hausse limitée des charges d'exploitation à 2.6%.

Résultat financier

Le résultat financier au 30 juin 2018 s'élève à 115 K€ contre 152 K€ au premier semestre 2017 en baisse de 37 K€ (reversement des intérêts du groupe plus important sur le premier semestre 2017).

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'élève à 96 K€ contre 2K€ au premier semestre 2017.

Résultat net

Le résultat net de la Société s'établit à 2.100 K€ contre 2.268 K€ au 30 juin 2017.

Chiffres-clés

	30.06.2018	30.06.2017	Variation
Chiffre d'affaires	12 125	12 719	-594
Résultat d'exploitation	1 519	2 046	-527
Résultat financier	115	152	-37
Résultat exceptionnel	96	2	94
Résultat net	2 100	2 268	-168

Recherche et développement

Une nouvelle technologie permettant la mesure en temps réel de l'effet des candidats médicaments sur des cellules humaines en culture a été mise en place en 2017. Cette technologie couplant l'imagerie cellulaire et la mesure de signaux lumineux dans un même test permettra de comprendre et prédire plus finement les effets des composés actifs sur les cellules. Ce projet permet d'offrir un panel de nouveaux services aux clients souhaitant mieux comprendre le mécanisme d'action de leurs molécules. Les premiers projets basés sur cette nouvelle technologie ont été réalisés au premier semestre 2018.

Le projet mettant en commun des capacités scientifiques et techniques présentes au sein d'Eurofins Cerep et de l'université de Poitiers a été poursuivi en 2018. Ce projet a pour objectif la mise en place d'un modèle in vitro de microbiota intestinal (modèle capable de mimer l'environnement intestinal) qui est en cours d'évaluation cette année.

Trésorerie

La position de trésorerie de la Société s'élève 2.684 K€ au 30 juin 2018 contre 920 K€ au 30 juin 2017.

Au cours du premier semestre 2018, la variation de trésorerie est de 1 237 K€.

Elle s'explique par la variation des comptes courants.

Principaux risques

Les principaux risques pour les six premiers mois de l'exercice 2018 sont présentés dans les comptes sociaux pour la période clos le 30 juin 2018 (ci-après) et dans le rapport annuel 2017 du Groupe.

Les principaux risques pour le second semestre 2018 sont identiques à ceux décrits dans les notes et le rapport mentionnés ci-dessus.

Conventions réglementées et conclues avec des parties liées au cours du premier semestre de l'exercice 2018 et au cours des exercices antérieurs

Au cours des exercices antérieurs :

- DEPOSIT AGREEMENT conclu entre Eurofins Discovery Services Lux SARL (« Eurofins ») et Eurofins CEREP. Cette convention concerne la signature d'une convention de prêt d'un montant de 7 M€ conclue pour une durée de 18 mois à compter rétroactivement du 14 avril 2017 sur la base de taux progressifs basés sur la durée d'immobilisation. La rémunération associée, basée sur les taux progressifs, a été enregistrée en compte pour une valeur de 7 K€.
- CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES conclu le 30 mai 2013 entre Eurofins NSC Development France (« Eurofins ») et Eurofins-Cerep. Cet accord couvre la fourniture par Eurofins à Eurofins-Cerep de différents services dans les domaines de l'informatique, des achats et des finances. Cette convention a donné lieu à facturation en 2018 de 59 K€.
- CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES conclu le 30 mai 2013 entre Eurofins NSC Finance France, Eurofins NSC HR France (« Eurofins ») et Eurofins-Cerep. Cet accord a pour objet la fourniture de différents services par Eurofins à Eurofins-Cerep dans les domaines juridique, administration et finances, paie, comptabilité et ressources humaines. Cette convention a donné lieu à une facturation de 70K€ en 2018.
- EUROFINS IT INFRASTRUCTURE CLIENT SERVICES CONTRACT conclu le 18 juin 2013 entre Eurofins NSC IT Infrastructure France (« Eurofins ») et Eurofins-Cerep. Cette convention a pour objet la fourniture de services et de support par Eurofins à Eurofins-Cerep dans le domaine des technologies de l'information. Cette convention a donné lieu à une facturation sur 2018 de 86 K€.
- LOAN AGREEMENT conclu le 11 juin 2013 entre Eurofins Discovery Services Lux SARL (« Eurofins ») et Eurofins-Cerep. Cet accord régleme la possibilité de prêt d'Eurofins-Cerep vers Eurofins, ainsi que la rémunération associée. Sur 2013, cette convention a fait l'objet d'un prêt initial de 1,80 million d'euros. Sur 2018, divers versements et retraits ont été effectués sur l'année portant le solde du compte à 7.29 millions d'euros.
- LOAN AGREEMENT conclu le 15 avril 2014 entre Eurofins Discovery Services Lux SARL (« Eurofins ») et Eurofins-Cerep. Cet accord régleme la possibilité de prêt d'Eurofins-Cerep vers Eurofins, ainsi que la rémunération associée. Sur 2014, cette convention a fait l'objet d'un prêt initial de 2,00 millions d'euros. Trois avenants à la convention initiale ont été signés, le premier le 08 octobre 2014 pour un versement de 1,00 million d'euros, le second le 25 novembre 2014 pour un versement de 1,20 million d'euros.
- INTERNATIONAL SUPPORT SERVICES (ISS) conclu le 25 mars 2014 entre Eurofins International Support Services Lux SARL (« Eurofins ») et Eurofins-Cerep. Cet accord régleme la fourniture de différents services et support par Eurofins à Eurofins-Cerep en management, commercial, finances, informatique, administration, impôts, taxes et ressources humaines. Cette convention a donné lieu à une charge enregistrée dans les comptes de 402 k€ en 2018.
- SUB LICENSE AGREEMENT (GSC) conclu le 01 juillet 2014 entre Eurofins GSC Lux SARL (« Eurofins ») et Eurofins-Cerep. Cet accord régleme l'utilisation et l'exploitation de la marque « Eurofins ». Cette convention a donné lieu à une charge enregistrée dans les comptes pour 500 K€ en 2018.

- INTERCOMPANY SALES PRODUCT AGREEMENT conclu le 1er janvier 2015 entre Eurofins Panlabs, Inc. et Eurofins Cerep SA. Cet accord définit les conditions de ventes de produits et services au sein et entre les entités du Groupe Eurofins pour répondre aux besoins de la clientèle. Il a été conclu pour une durée indéterminée et a fait l'objet d'un avenant en date du 15 juin 2015 avec effet rétroactif au 1er janvier 2015 modifiant l'article 11 relatif à la tarification des services inter-sociétés et l'article 12c relatif aux modalités de paiement. Cette convention a donné lieu à une facturation en 2018 par Eurofins Panlabs Inc. de 520 K€ enregistrée en charge, et une facturation par Eurofins-Cerep de 126 K€ enregistrée en produit.
- La convention INTERCOMPANY SALES PRODUCT AGREEMENT conclue le 1er décembre 2016 entre Pharmacology Discovery Services Taiwan, Ltd. Eurofins Panlabs Taiwan, Ltd. et Eurofins Cerep SA. Cet accord définit les conditions de ventes de produits et services au sein et entre les entités du Groupe Eurofins pour répondre aux besoins de la clientèle. Il a été conclu pour une durée indéterminée et a fait l'objet d'un avenant en date du 1er décembre 2016 modifiant l'article 11 relatif à la tarification des services inter-sociétés et l'article 12c relatif aux modalités de paiement. Cette convention a donné lieu, en 2018, à une facturation par Eurofins-Cerep de 49 K€ enregistrée en produit.
- La convention INTERCOMPANY SALES PRODUCT AGREEMENT conclue le 1er décembre 2016 entre Pharmacology Discovery Services Taiwan, Ltd. et Eurofins Cerep SA. Cet accord définit les conditions de ventes de produits et services au sein et entre les entités du Groupe Eurofins pour répondre aux besoins de la clientèle. Il a été conclu pour une durée indéterminée et a fait l'objet d'un avenant en date du 1er décembre 2016 modifiant l'article 11 relatif à la tarification des services inter-sociétés et l'article 12c relatif aux modalités de paiement. Cette convention a donné lieu à une facturation, en 2018, par Eurofins Pharmacology Discovery Services Taiwan, Ltd. de 2K€ enregistrée en charge, et une facturation par Eurofins-Cerep de 167 K€ enregistrée en produit.
- La convention INTERCOMPANY SALES PRODUCT AGREEMENT conclue le 1er janvier 2015 entre Eurofins Pharma Bioanalysis Services UK Limited et Eurofins Cerep SA. Cet accord définit les conditions de ventes de produits et services au sein et entre les entités du Groupe Eurofins pour répondre aux besoins de la clientèle. Il a été conclu pour une durée indéterminée et a fait l'objet d'un avenant en date du 15 juin 2015 avec effet rétroactif au 1er janvier 2015 modifiant l'article 11 relatif à la tarification des services inter-sociétés et l'article 12c relatif aux modalités de paiement. Cette convention a donné lieu, en 2018, à une facturation par Eurofins Pharma Bioanalysis Services UK de 46 K€ enregistrée en charge.
- La convention INTERCOMPANY SALES PRODUCT AGREEMENT conclu le 1er janvier 2015 entre Eurofins Pharma Discovery Services UK Limited et Eurofins Cerep SA. Cet accord définit les conditions de ventes de produits et services au sein et entre les entités du Groupe Eurofins pour répondre aux besoins de la clientèle. Il a été conclu pour une durée indéterminée et a fait l'objet d'un avenant en date du 15 juin 2015 avec effet rétroactif au 1er janvier 2015 modifiant l'article 11 relatif à la tarification des services inter-sociétés et l'article 12c relatif aux modalités de paiement. Cette convention a donné lieu, en 2018, à une facturation par Eurofins Pharma Discovery Services UK de 88 K€ enregistrée en charge, et une facturation par Eurofins-Cerep de 85 K€ enregistrée en produit.
- La convention INTERCOMPANY SALES PRODUCT AGREEMENT » conclu le 1er janvier 2015 entre Eurofins Pharma Bioanalytics Services US Inc. et Eurofins Cerep SA. Cet accord définit les conditions de ventes de produits et services au sein et entre les entités du Groupe Eurofins pour répondre aux besoins de la clientèle. Il a été conclu pour une durée indéterminée et a fait l'objet d'un avenant en date du 15 juin 2015 avec effet rétroactif au 1er janvier 2015 modifiant l'article 11 relatif à la tarification des services inter-sociétés et l'article 12c relatif aux modalités de paiement. Cette convention a donné lieu, en 2018, à une facturation par Eurofins Pharma Bioanalytics Services US Inc. de 39 K€ enregistrée en charge.

Au cours du premier semestre de l'exercice 2018 :

Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 19 avril 2018, a autorisé une convention de suspension du contrat de travail du Directeur Général pour la durée de son mandat social.

Faits marquants de la période**Modification des modalités d'exercice de la direction générale**

Lors de la réunion du 19 avril 2018, le conseil d'administration a dissocié, avec effet immédiat, les fonctions de Président du conseil d'administration et de directeur Général, conformément à la possibilité offerte par les statuts de la Société.

Le conseil d'administration a ensuite procédé à la nomination de M. Antoine Duthilleul en qualité de Directeur Général en remplacement de M. Damien Séroux. M. Antoine Duthilleul a également été nommé administrateur lors de l'assemblée générale annuelle du 7 juin 2018.

M. Damien Séroux conserve son mandat de Président du conseil d'administration.

Crédit-bail Celle l'Evescault

Aux termes d'un contrat conclu le 19 octobre 1998 modifié par les avenants en date du 28 novembre 2002 et du 14 décembre 2004, la Société a conclu, en qualité de preneur, un contrat de crédit-bail immobilier avec les sociétés NATIOCREDIMURS, NORBAIL IMMOBILIER et CMCIC LEASE portant sur les biens immobiliers situés à celle l'Evescault. Le crédit-bail étant arrivé à expiration, la Société s'est porté acquéreur des biens immobiliers. L'acte authentique a été signé le 2 juillet 2018.

Cerep Ltd

La liquidation de la filiale Cerep Ltd (Chine) a été finalisée le 4 juin 2018.

Evènements postérieurs à la période et perspectives du second semestre 2018

La société envisage le développement de son activité de test kinases par intégration d'une partie de l'activité exercée auparavant par une autre société du réseau Eurofins. Ce projet de réorganisation devrait être réalisé au cours du premier semestre 2019.

II. COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2018

Bilan Actif (€)

	Montant brut	Amortissements Dépréciations	Net 30.06.18	Net 30.06.17
Immobilisations incorporelles				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, droits similaires	0	0	0	0
Fonds commercial	266	0	266	266
Autres immobilisations incorporelles	813	812	1	3
Avances, acomptes immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Constructions	0	0	0	146
Installations techniques, outillage	6 102	4 504	1 598	1 977
Autres immobilisations corporelles	4 565	2 561	2 004	1 708
Immobilisations en cours	983	125	858	35
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Autres participations	1 859	1 859	0	0
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Autres titres immobilisés				
Prêts	142	0	142	236
Autres immobilisations financières	3	0	3	116
Actif immobilisé	14 733	9 861	4 872	4 487
Stocks et en-cours				
Matières premières, approvisionnements	1 242	397	845	591
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services			0	
Produits intermédiaires et finis	1 425	254	1 171	923
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances clients et comptes rattachés	3 714	281	3 433	3 662
Autres créances	17 653	0	17 653	16 510
Trésorerie et assimilés				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres: 0)	0	0	0	0
Disponibilités	2 684	0	2 684	920
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	182	0	182	189
Actif circulant	26 900	932	25 968	22 795
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Ecarts de conversion actif	74	0	74	126
Total général	41 707	10 793	30 914	27 409

Bilan Passif (K€)

	30.06.18	30.06.17
Capital social ou individuel (dont versé : 3 784)	76	76
Primes d'émission, de fusion, d'apport	10 837	10 838
Réserve légale	8	8
Réserves réglementées		
Autres réserves	4 079	4 078
Report à nouveau	6 305	2 455
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	2 100	2 268
Subventions d'investissement	2	2
Capitaux propres	23 407	19 725
Provisions pour risques	0	0
Provisions pour charges	2 472	2 658
Provisions pour risques et charges	2 472	2 658
Dettes financières		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	0
Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs : 0)	0	0
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0	0
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 350	2 370
Dettes fiscales et sociales	2 488	2 488
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
Autres dettes	45	13
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance	16	28
Dettes	4 899	4 899
Ecarts de conversion passif	137	127
Total général	30 914	27 409

Compte de Résultat Première partie (K€)

	France	Exportation	30.06.18	30.06.17
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	0	0	0	53
Production vendue de services	920	11 205	12 125	12 666
Chiffre d'affaires net	775	11 944	12 125	12 719
Production stockée			226	154
Production immobilisée			0	0
Subventions d'exploitation			1	1
Reprises amortissements, provisions, transferts de charges			279	0
Autres produits			0	2
Produits d'exploitation			12 631	12 876
Achats matières premières et autres approvisionnements			2 502	2 335
Variation stocks (matières premières, approvisionnements)			-343	-223
Autres achats, charges externes			3 912	3 879
Impôts et taxes et versements assimilés			201	236
Salaires et traitements			2 879	2 674
Charges sociales			1 342	1 346
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			384	379
Sur immobilisations : dotations aux provisions			0	0
Sur actif circulant : dotations aux provisions			151	103
Pour risques et charges : dotations aux provisions			66	102
Autres charges			18	0
Charges d'exploitation			11 112	10 830
Résultat d'exploitation			1 519	2 046

Compte de Résultat Deuxième partie (K€)

	30.06.18	30.06.17
Produits financiers de participations	7	180
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	20	5
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0
Différences positives de change	2 899	1 083
Produits nets cessions valeurs mobilières de placement	0	0
Produits financiers	2 926	1 268
Dotations financières amortissements, provisions	-8	59
Intérêts et charges assimilées	0	1
Différences négatives de change	2 819	1 056
Charges nettes cessions valeurs mobilières de placement	0	0
Charges financières	2 811	1 116
Résultat financier	115	152
Résultat courant avant impôts	1 401	2 196
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	96	17
Produits exceptionnels sur opérations en capital	0	0
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	453
Produits exceptionnels	96	470
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0	468
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	0	0
Dotations exceptionnelles amortissements, provisions	0	0
Charges exceptionnelles	0	468
Résultat exceptionnel	96	2
Impôts sur les bénéfices	-370	-70
Total des produits	15 653	14 615
Total des charges	13 553	12 347
Bénéfice ou perte	2 100	2 268

Tableau des flux de trésorerie (K€)

	30.06.18	30.06.17
Résultat net	2 100	2 268
Amortissements et provisions	215	191
Plus ou moins values de cession	0	0
Marge brute d'autofinancement	2 315	2 459
Variation des stocks	572	-354
Variation des créances d'exploitation	-877	-18
Variation des créances hors exploitation	622	-4 554
Variation des dettes d'exploitation	116	138
Variation des dettes hors exploitation	-727	-760
Charges et produits constatés d'avance	122	6
Pertes et gains de change	-28	-45
Variation du besoin en fonds de roulement	-200	-5 587
Flux nets de trésorerie liés à l'activité	2 115	-3 128
Acquisition d'immobilisations	357	127
Cession d'immobilisations	-75	
Variation dettes sur immobilisations	0	0
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	282	127
Augmentation de capital	0	0
Variation des comptes courants groupe	-1 198	0
Remboursement d'emprunts / Avance preneur	38	0
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	-1 160	0
Variation de trésorerie	1 237	-3 001
Trésorerie à l'ouverture	1 447	3 921
Trésorerie à la clôture	2 684	920

III. ANNEXE AUX COMPTES AU 30 JUIN 2018

A. FAITS SIGNIFICATIFS A LA CLOTURE

Eurofins CEREP a été intégré fiscalement au groupe Eurofins Scientific SE au 01/01/2018 .

B. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Au 02/07/2018 Eurofins CEREP a racheté le Crédit-bail arrivé à échéance du bâtiment situé à Celle L'Evescault.

C. RAPPEL DES PRINCIPES ET METHODES SIGNIFICATIFS APPLIQUES

C.1. PRINCIPES DE BASE

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- . Continuité de l'exploitation,
- . Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- . Indépendance des exercices, et conformément aux règles générales, définies par le plan comptable général, d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

C.2. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée de vie usuelle :

- | | |
|--|------------|
| . Brevets, concessions, licences | 1 à 10 ans |
| . Logiciels | 1 à 3 ans |
| . Installations et agencements des constructions | 7 à 10 ans |
| . Matériel et outillage | 3 à 7 ans |
| . Agencements divers | 7 à 15 ans |
| . Matériel de transport | 3 ans |
| . Matériel de bureau et informatique | 3 à 5 ans |
| . Mobilier | 5 à 10 ans |

Lorsque des événements ou des situations nouvelles indiquent que la valeur comptable des immobilisations corporelles ou incorporelles est susceptible de diminuer, la Société compare cette valeur comptable à la valeur recouvrable, estimée sur la base de la valeur d'utilité. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, la Société constate une dépréciation pour perte de valeur de l'actif.

Frais de recherche et développement

Les dépenses des phases de recherche des projets internes sont systématiquement comptabilisées en charges. De plus, lorsque la phase de recherche et la phase de développement d'un projet interne ne peuvent être distinguées, les dépenses encourues au titre du projet sont traitées comme s'il ne comportait qu'une phase de recherche.

Lignées cellulaires

Depuis 2003, Eurofins-Cerep acquiert et produit ses lignées cellulaires. Celles-ci constituent le matériel biologique destiné à produire les protéines utilisées dans la réalisation des tests de profilage pharmacologique.

Ce matériel biologique reproductible indéfiniment est comptabilisé en bien corporel non amortissable à l'actif du bilan. Il est évalué au coût d'acquisition ou au coût de production lorsqu'il est créé par Eurofins-Cerep.

A l'arrêté des comptes, l'intérêt de chaque lignée est jugé en fonction de la valeur de marché de la lignée, de son intérêt scientifique, de la présence au catalogue de tests pharmacologiques l'utilisant et de la réalisation récente de ces tests ayant généré des flux de trésorerie positifs. Cet examen décide du maintien de la valeur comptable de la lignée ou de sa dépréciation. La Société applique le règlement CRC 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs.

Fonds de commerce

Le(s) fonds de commerce a/ont une durée d'utilisation non limitée et par conséquent n'est/ne sont pas amorti(s).

Un test de dépréciation est effectué lorsqu'il apparaît un indice de perte de valeur et à minima une fois par exercice à la clôture des comptes.

Si la valeur actuelle du/des fond(s) de commerce devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

C.3. TITRES DE PARTICIPATION

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'utilité des titres de participation est appréciée sur la base des critères retenus lors de l'acquisition, notamment le chiffre d'affaires et les estimations des flux futurs actualisés de trésorerie. Pour les sociétés créées, est également pris en compte le niveau des capitaux propres.

C.4. STOCKS ET EN-COURS

Les stocks de matières, fournitures et produits achetés sont valorisés selon la méthode du coût moyen pondéré. La valeur brute comprend le prix d'achat à l'exception de toute valeur ajoutée.

Les stocks de produits finis, les en-cours de production et les produits intermédiaires sont valorisés au coût de production. Ce coût est constitué du coût des matières, des fournitures, de la main-d'œuvre directe ainsi que de toutes les autres charges directes et indirectes afférentes.

Une provision pour dépréciation des stocks est constituée si la valeur de réalisation prévisionnelle est inférieure à la valeur brute déterminée selon les modalités indiquées ci-dessus.

C.5. CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Par ailleurs, pour les autres créances clients, une dépréciation forfaitaire est constatée sur la base de la balance âgée clients. Les taux de dépréciation sont croissants, proportionnellement au nombre de jours de retard de règlement par facture.

C.6. PROVISIONS

La Société comptabilise une provision lorsqu'il existe une obligation contractuelle, légale ou implicite résultant d'évènements passés et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources.

C.7. PROVISION POUR PERTE DE CHANGE ET OPERATIONS EN DEVISES

Les créances, les dettes et les disponibilités en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées sur la base du cours de change du mois précédant l'opération. A la clôture de l'exercice, toutes les opérations en devises figurant au bilan sont converties sur la base du taux de conversion à la date de l'arrêté des comptes. Les différences de conversion sont inscrites aux comptes transitoires.

Les pertes latentes entraînent la constitution d'une provision pour risques.

C.8. ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AVANTAGES SIMILAIRES

Page 18

Les engagements de la société en matière de retraites sont comptabilisés sous forme d'une provision pour charges. La provision inclut les écarts actuariels et les hypothèses retenues sont les suivantes :

- âge de départ : 65 ans pour les cadres et 63 ans pour les non cadres
- probabilité de survie : selon les tables de mortalité établies par l'INSEE
- taux de turn-over : entre 0% et 9% selon l'âge
- taux d'inflation des salaires : 1.8 %
- taux d'actualisation financière : 1.4 %
- taux moyen des charges sociales : 41%
- convention collective applicable : industrie pharmaceutique

En vertu de la recommandation n°2013.02 du 7 novembre 2013 de l'ANC autorisant l'application d'IAS19 révisé dans les comptes sociaux, la société a évalué ses engagements de retraite selon la méthode 2 et a comptabilisé les écarts actuariels immédiatement et intégralement en résultat financier.

C.9. CHIFFRE D'AFFAIRES

La Société applique la méthode dite « à l'avancement », pour la valorisation des contrats de prestations de services en cours à la clôture de l'exercice.

L'ajustement du chiffre d'affaires (constitué par les produits facturés aux clients selon les modalités contractuelles) sur les produits réellement acquis, compte tenu de l'avancement des travaux réalisés, est constaté selon le cas en facture à établir ou en produit constaté d'avance.

Pour les prestations continues, notamment les contrats de collaboration à long terme, les produits sont comptabilisés *pro rata temporis* dès lors qu'ils correspondent à une contribution contractuellement acquise au titre de l'exercice considéré.

D. CHANGEMENT DE METHODE SUR LES COMPTES 2018

Néant.

E. ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES DU BILAN

E.1 BILAN ACTIF

E.1.1. Immobilisations incorporelles

(K€)	01.01.18	Augmentation	Diminution	Transferts	30.06.18
Valeurs brutes					
Fonds commercial	266	0	0	0	266
Autres immobilisations incorporelles	813	0	0	0	813
Immobilisations en-cours	0	0	0	0	0
Total	1 079	0	0	0	1 079
(K€)	01.01.18	Augmentation	Diminution	Dépréciation, dotations ou reprise	30.06.18
Amortissements/Dépréciations					
Autres immobilisations incorporelles	811	1	0	0	812
Total	811	1	0	0	812

Le fonds commercial correspond au rachat de l'activité « GPCR Fonctionnel » afin de permettre à Eurofins-Cerep de proposer un catalogue complet sur cette plateforme.

E.1.2. Immobilisations corporelles

Page 19

Valeurs brutes (K€)	01.01.18	Augmentation	Diminution	Transferts	30.06.18
Agencements des constructions	0	0	0	0	0
Matériel et outillage	6 053	124	75	0	6102
Autres immobilisations corporelles	4 384	181	0	0	4 565
Immobilisations en cours	931	52	0	0	983
Total	11 368	357	75	0	11 650
Amortissements/Dépréciations (K€)	01.01.18	Augmentation	Diminution	Dépréciation, dotations ou reprises	30.06.18
Agencements des constructions	0	0	0	0	0
Matériel et outillage	4 230	349	75	0	4 504
Autres immobilisations corporelles	2 527	34	0	0	2 561
Immobilisations en cours	125	0	0	0	125
Total	6 881	383	75	0	7 190

Acquisitions d'immobilisations corporelles

Les acquisitions et les mises en service de matériel, outillage et autres immobilisations de la période représentent principalement des équipements de laboratoire et du matériel informatique.

E.1.3. Immobilisations financières brutes

Echéances de remboursement des créances liées aux immobilisations financières

(K€)	Montant brut	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Prêt	142			142
Autres immobilisations financières	3	0	3	0
Total	145	0	3	142

Liste des filiales et participations

Montant en CNY - YUAN RENMINBI	Informations financières				
Filiales et participations	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue	CA HT de l'exercice 2017	Résultats de l'exercice 2017
Cerep Drug Discovery Services CO. Ltd, Ltd. 326 Aidisheng (Edison) Road, B 302-1 Zhangjiang High-Tech Park Shanghai 201203 – CHINA	21 548	-21 400	100%	0	-1

(K€)	Filiales		Participations	
Valeur comptable des titres détenus	Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères
- brute :	0	1 859		
- nette :	0	0		

Cerep Ltd.

La société a été liquidée au 04/06/2018. Nous avons reçu cette information après la Clôture du 30 Juin.

E.1.4.Stocks et en-cours

Principales composantes des stocks et en-cours

(K€)	Brut	Provision	Net
Matières premières & fournitures	1 242	397	845
Produits intermédiaires	1 425	254	1 171
Total	2 667	651	2 016

- . Les matières premières sont des produits chimiques et des produits biologiques.
- . Les fournitures sont les consommables utilisés lors des tests.
- . Les produits intermédiaires sont des préparations biologiques prêtes à être utilisées lors de tests.

E.1.5. Créances

Echéances des créances avant provisions

(K€)	Montant brut	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Clients et comptes rattachés	3 714	3 714	-	-
Créances fiscales et sociales	3 098	3 098	-	-
Compte courant groupe	14 552	14 552		
Autres créances	3	3		-
Charges constatées d'avance	182	182	-	-
Total	21 549	21 549	-	-

Le montant des factures clients à établir est de 1 157 K€ au 30 juin 2018.

Les autres créances comprennent essentiellement le prêt consenti à Eurofins Discovery Services Lux Holding Sarl pour un montant de 14 552 K€

E.1.6. Provisions pour dépréciation d'actif

(K€)	01.01.18	Augmentation	Diminution	30.06.18
Immobilisations financières	1 859	0	0	1 859
Stocks matières & produits finis	734	151	233	651
Clients	294	28	40	281
Total	2 888	179	273	2 791

E.2. BILAN PASSIF

E.2.1. Tableau de variation des capitaux propres

(K€)	Situation au 01.01.18	Affectation du résultat	Conversion d'O.S.A	Augmentation de capital	Autres	Résultat de l'exercice	Situation au 30.06.2018
Capital social	76	-	-	-	-	-	76
Prime d'émission	10 837	-	-	-	-	-	10 837
Réserve légale	8	-	-	-	-	-	8
Réserve spéciale provenant de la réduction de capital	3 708	-	-	-	-	-	3 708
Autres réserves	371	0	-	-	-	-	371
Report à nouveau	2 456	3 850	-	-	-	-	6 305
Résultat	3 850	-3 850	-	-	-	2 100	2 100
Subventions d'investissement	2	-	-	-	-	-	2
Total	21 307	-	-	-	-	2 100	23 407

E.2.2. Provisions

(K€)	Initial au 01.01.2018	Dotations	Reprises		Changement et transfert	Solde au 30.06.2018
			Utilisées	Non Utilisées		
Ecart de change	73			23		50
Provisions pour risques	73			23	-	50
Engagement de retraite	1 969	94				2 063
Litiges salariés et indemnités licenciement	359					359
Provisions pour charges	2 328	94	-	-	-	2 422
Total	2 401	94	-	23	-	2 472

Autres provisions**Provision pour litiges**

Au 30 juin 2018, Eurofins-Cerep a des litiges en cours avec d'anciens salariés, pour lesquels elle a, après consultation de ses conseils, estimé les sorties de ressources probables des actions engagées et constitué ou révisé une provision.

Le montant en compte au bilan est de 359 K€.

2.3. État des dettes

Echéancier des dettes :

(K€)	Montant brut	- 1 an	+ 1 à 5 ans	+ 5 ans
Etablissement de crédit	-	-	-	-
Dettes financières diverses	-	-	-	-
Acomptes reçus sur commandes	-	-	-	-
Fournisseurs et rattachés	2 351	2 351	-	-
Dettes fiscales et sociales	2 488	2 488	-	-
Dettes sur immobilisations	-	-	-	-
Autres dettes	45	45	-	-
Produits constatés d'avance	16	16	-	-
Total	4 899	4 899	-	-

F. ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

F.1. CHIFFRE D'AFFAIRES

Évolution comparée du chiffre d'affaires

Chiffre d'Affaires			Variations	
(K€)	30.06.17	30.06.18	Valeurs	%
Services	12 666	12 125	-541	-4.7%
Autres	53	0	-53	-100%
Total	12 719	12 125	-594	-4.7%

Le chiffre d'affaires est constitué des activités de services.

Au 30 juin 2018, le chiffre d'affaires social s'établit à 12.12 millions d'euros contre 12.72 millions enregistrés en 2017, en baisse de 4.7%. Cette baisse s'explique par un dollar plus faible sur le 1er semestre 2018 (en moyenne 0.83 euros contre 0.93 sur le 1er semestre 2017) malgré le renouvellement des principaux contrats de services et un niveau d'activité comparable à 2017.

Au 30 juin 2018, le chiffre d'affaires valorisé à l'avancement représente 1 157 K€.

F.2 EFFECTIF

Personnel salarié (catégories)	30.06.18
Cadres	36
Techniciens	112
Employés	12
Total	160

L'effectif moyen au 30 juin 2018 est de 160 salariés.

G. INSTRUMENTS FINANCIERS ET RISQUES DE MARCHÉ

Instruments financiers

Les principaux instruments financiers de la Société sont constitués de financements par crédit-bail auprès d'organismes financiers et de trésorerie. L'objectif de ces instruments financiers est de permettre le financement des opérations de la Société. La Société détient également des créances clients, des dettes fournisseurs, des avances et acomptes reçus sur commandes qui sont générés par ses activités.

Les principaux risques attachés aux instruments financiers de la Société sont le risque de change, le risque de crédit, le risque de taux d'intérêts et le risque de marché.

Risque de change

Le bilan de la société est sensible aux variations du dollar US contre l'euro. La Société ne couvre pas ces expositions structurelles mais cherche à limiter ses effets en visant l'équilibre dans la devise de fonctionnement des actifs et des passifs.

La Société est également exposée à un risque de change concernant la partie du chiffre d'affaires et des charges réalisées en devises autres que l'euro. Ce risque existe principalement concernant le dollar US et, dans une moindre mesure, le yen japonais quant aux produits et charges et flux de trésorerie liés ainsi qu'aux éléments correspondant des comptes de créances clients, des comptes fournisseurs et de trésorerie libellés dans ces devises.

Risque de taux

L'exposition de la Société au risque de variation des taux d'intérêt est liée à l'endettement financier à long terme.

La politique de la Société consiste à gérer la charge d'intérêt en contractant majoritairement des financements à taux fixes.

Ainsi au 30 Juin 2018, la société ne présente pas d'endettement financier à long terme

Risque de marché

Eurofins-Cerep utilise différents instruments financiers dans le cadre de sa gestion de trésorerie. Ils sont constitués de dépôts bancaires principalement en euro et en dollar US.

La politique de la Société vise à limiter les risques de perte sur ses placements en privilégiant les instruments monétaires ou obligataires et sélectionnés sur la base d'historiques de volatilité et de performance par rapport aux indices de référence et de notations d'agences et en procédant à un suivi régulier des valeurs de marché.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de la Société représente l'éventualité de ne pas pouvoir faire face à ses engagements suivant leurs échéances. L'appréciation du risque de liquidité repose sur le suivi des échéanciers des financements de la Société, l'évolution du niveau de trésorerie disponible et les prévisions d'entrées et de sorties de trésorerie. A la date d'établissement des états financiers, la Société n'a pas identifié de besoin de trésorerie à court terme.

Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie découle de l'éventualité qu'une partie au contrat n'honore pas ses obligations causant ainsi une perte à l'autre partie. Eurofins-Cerep considère qu'il existe un risque de contrepartie sur certains postes du bilan, le plus significatif portant sur les créances clients, ainsi que sur des engagements figurant en hors bilan (achats de matières premières et travaux), couvert par des mesures appropriées.

Une proportion significative du chiffre d'affaires est réalisée avec quelques clients. Les contrats de prestation de services de l'activité de la Société couvrent quelques mois et constituent une proportion importante du chiffre d'affaires.

Au cours de l'exercice 2018, le chiffre d'affaires réalisé avec les plus importants partenaires commerciaux de la Société se décompose comme suit :

- trois plus importants partenaires commerciaux : 16.5%
- cinq plus importants partenaires commerciaux : 24.27%
- dix plus importants partenaires commerciaux : 36.28%

Cette concentration du risque de crédit sur quelques clients et l'incidence d'une défaillance éventuelle d'un tiers sur le compte de résultat d'Eurofins-Cerep sont atténués par la taille et la solvabilité financière des grands groupes de l'industrie pharmaceutique, qui constituent les principaux partenaires d'Eurofins-Cerep. Toutefois, Eurofins-Cerep compte parmi ses clients plusieurs entreprises de recherche pharmaceutique qui réalisent des pertes récurrentes et pour lesquelles les fonds levés auprès d'investisseurs constituent la principale source de financement. La Société a constaté au cours des exercices antérieurs plusieurs défaillances. L'irrécouvrabilité reste cependant limitée au regard de la base de clientèle de Eurofins-Cerep, ce qui réduit dans une certaine mesure cette exposition.

Eurofins-Cerep intègre dans sa démarche commerciale un processus d'évaluation de la solvabilité du prospect et inclut, si nécessaire ou selon les particularités de la prestation, l'obligation de versement d'acomptes ou d'avances par le client.

La Société est également dépendante de la solvabilité de plusieurs fournisseurs ou prestataires, certains étant stratégiques dans la fourniture de technologies ou de matières premières. Les procédures d'achats d'Eurofins-Cerep intègrent l'établissement et la mise à jour d'une liste de fournisseurs approuvés. Le processus d'approbation, qui implique par ailleurs le service de contrôle qualité, inclut un examen de solvabilité qui peut faire appel à des évaluations d'agences de notation de risque crédit.

Enfin, Eurofins-Cerep gère son risque de contrepartie sur ses instruments financiers en sélectionnant rigoureusement les institutions financières tierces, en diversifiant les contreparties par type de contrat et en procédant à un suivi régulier des engagements.

H. CONVENTIONS REGLEMENTEES ET CONCLUES AVEC DES PARTIES LIEES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS

Au 30 Juin 2018, Eurofins Discovery Services Holding Lux SARL détient 95.78% du capital de la société Eurofins-Cerep SA.

DEPOSIT AGREEMENT entre Eurofins Discovery Services Lux SARL (« Eurofins ») et Eurofins CEREP. Cette convention concerne la signature d'une convention de prêt d'un montant de 7 M€ conclue pour une durée de 18 mois à compter du 14 avril 2017 sur la base de taux progressifs basés sur la durée d'immobilisation. Sur 2017, divers versements et retraits ont été effectués portant le solde du compte à 7 millions d'euros.

- LOAN AGREEMENT conclu le 11 juin 2013 entre Eurofins Discovery Services Lux SARL (« Eurofins ») et Eurofins-Cerep. Cet accord régleme la possibilité de prêt d'Eurofins-Cerep vers Eurofins, ainsi que la rémunération associée. Sur 2013, cette convention a fait l'objet d'un prêt initial de 1,80 million d'euros. Sur 2018, divers versements et retraits ont été effectués sur l'année portant le solde du compte à 7.29 millions d'euros.

- LOAN AGREEMENT conclu le 15 avril 2014 entre Eurofins Discovery Services Lux SARL (« Eurofins ») et Eurofins-Cerep. Cet accord régleme la possibilité de prêt d'Eurofins-Cerep vers Eurofins, ainsi que la rémunération associée. Sur 2014, cette convention a fait l'objet d'un prêt initial de 2,00 millions d'euros. Trois avenants à la convention initiale ont été signés, le premier le 08 octobre 2014 pour un versement de 1,00 million d'euros, le second le 25 novembre 2014 pour un versement de 1,20 million d'euros.

- CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES conclu le 30 mai 2013 entre Eurofins NSC Development France (« Eurofins ») et Eurofins-Cerep. Cet accord couvre la fourniture par Eurofins à Eurofins-Cerep de différents services dans les domaines de l'informatique, des achats et des finances.

- CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES conclu le 30 mai 2013 entre Eurofins NSC Finance France, Eurofins NSC HR France (« Eurofins ») et Eurofins-Cerep. Cet accord a pour objet la fourniture de différents services par Eurofins à Eurofins-Cerep dans les domaines juridique, administration et finances, paie, comptabilité et ressources humaines.

- EUROFINS IT INFRASTRUCTURE CLIENT SERVICES CONTRACT conclu le 18 juin 2013 entre Eurofins NSC IT Infrastructure France (« Eurofins ») et Eurofins-Cerep. Cette convention a pour objet la fourniture de services et de support par Eurofins à Eurofins-Cerep dans le domaine des technologies de l'information.

- INTERNATIONAL SUPPORT SERVICES (ISS) conclu le 25 mars 2014 entre Eurofins International Support Services Lux SARL (« Eurofins ») et Eurofins-Cerep. Cet accord régleme la fourniture de différents services et support par Eurofins à Eurofins-Cerep en management, commercial, finances, informatique, administration, impôts, taxes et ressources humaines.

- SUB LICENSE AGREEMENT (GSC) conclu le 01 juillet 2014 entre Eurofins GSC Lux SARL (« Eurofins ») et Eurofins-Cerep. Cet accord régleme l'utilisation et l'exploitation de la marque « Eurofins ».

-INTERCOMPANY SALES PRODUCT AGREEMENT conclu le 1er janvier 2015 entre Eurofins Panlabs, Inc. et Eurofins Cerep SA. Cet accord définit les conditions de ventes de produits et services au sein et entre les entités du Groupe Eurofins pour répondre aux besoins de la clientèle. Il a été conclu pour une durée indéterminée et a fait l'objet d'un avenant en date du 15 juin 2015 avec effet rétroactif au 1er janvier 2015 modifiant l'article 11 relatif à la tarification des services inter-sociétés et l'article 12c relatif aux modalités de paiement.

- La convention INTERCOMPANY SALES PRODUCT AGREEMENT conclue le 1er janvier 2015 entre Eurofins Panlabs Taiwan, Ltd. et Eurofins Cerep SA a été annulée et remplacée par :

- INTERCOMPANY SALES PRODUCT AGREEMENT conclu le 1er décembre 2016 entre Pharmacology Discovery Services Taiwan, Ltd. Eurofins Panlabs Taiwan, Ltd. et Eurofins Cerep SA. Cet accord définit les conditions de ventes de produits et services au sein et entre les entités du Groupe Eurofins pour répondre aux besoins de la clientèle. Il a été conclu pour une durée indéterminée et a fait l'objet d'un avenant en date du 1er décembre 2016 modifiant l'article 11 relatif à la tarification des services inter-sociétés et l'article 12c relatif aux modalités de paiement.

Et

- INTERCOMPANY SALES PRODUCT AGREEMENT conclu le 1er décembre 2016 entre Pharmacology Discovery Services Taiwan, Ltd. et Eurofins Cerep SA. Cet accord définit les conditions de ventes de produits et services au sein et entre les entités du Groupe Eurofins pour répondre aux besoins de la clientèle. Il a été conclu pour une durée indéterminée et a fait l'objet d'un avenant en date du 1er décembre 2016 modifiant l'article 11 relatif à la tarification des services inter-sociétés et l'article 12c relatif aux modalités de paiement.

- INTERCOMPANY SALES PRODUCT AGREEMENT conclu le 1er janvier 2015 entre Eurofins Pharma Bioanalysis Services UK Limited et Eurofins Cerep SA. Cet accord définit les conditions de ventes de produits et services au sein et entre les entités du Groupe Eurofins pour répondre aux besoins de la clientèle. Il a été conclu pour une durée indéterminée et a fait l'objet d'un avenant en date du 15 juin 2015 avec effet rétroactif au 1er janvier 2015 modifiant l'article 11 relatif à la tarification des services inter-sociétés et l'article 12c relatif aux modalités de paiement.

- INTERCOMPANY SALES PRODUCT AGREEMENT conclu le 1er janvier 2015 entre Eurofins Pharma Discovery Services UK Limited et Eurofins Cerep SA. Cet accord définit les conditions de ventes de produits et services au sein et entre les entités du Groupe Eurofins pour répondre aux besoins de la clientèle. Il a été conclu pour une durée indéterminée et a fait l'objet d'un avenant en date du 15 juin 2015 avec effet rétroactif au 1er janvier 2015 modifiant l'article 11 relatif à la tarification des services inter-sociétés et l'article 12c relatif aux modalités de paiement.

- INTERCOMPANY SALES PRODUCT AGREEMENT » conclu le 1er janvier 2015 entre Eurofins Pharma Bioanalytics Services US Inc. et Eurofins Cerep SA. Cet accord définit les conditions de ventes de produits et services au sein et entre les entités du Groupe Eurofins pour répondre aux besoins de la clientèle. Il a été conclu pour une durée indéterminée et a fait l'objet d'un avenant en date du 15 juin 2015 avec effet rétroactif au 1er janvier 2015 modifiant l'article 11 relatif à la tarification des services inter-sociétés et l'article 12c relatif aux modalités de paiement.

I. CONVENTIONS REGLEMENTEES ET CONCLUES AVEC DES PARTIES LIEES AU COURS DE L'EXERCICE

Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 19 avril 2018, a autorisé une convention de suspension du contrat de travail du Directeur Général pour la durée de son mandat social.